

**M. Argue:** Mais il ne s'agit pas du tout d'un manteau de fourrure, mais d'un manteau de drap doublé en peau.

**M. Sinclair:** L'honorable député est beaucoup plus connaisseur que moi en la matière. Il ne s'agit pas ici de modifier la classification mais simplement de majorer la taxe de 15 à 25 p. 100.

**M. Coldwell:** Je ne protesterais pas s'il s'agissait de peaux de mouton apprêtées, classées à juste titre comme telles. C'est probablement le genre de manteau de fourrure le moins coûteux et le plus satisfaisant pour nos rudes hivers des Prairies. Ils sont portés par les épouses de cultivateurs, les institutrices et d'autres qui ont à faire de longues randonnées en voiture. Il y a un instant, l'honorable député a parlé d'un autre genre de manteau de fourrure. J'ai porté pendant bien des années pour mes voyages en voiture dans les Prairies un de ces manteaux de bon-mouton (*beaver lamb*). Pour ce qui est de la chaleur, on ne peut pas du tout comparer un tel manteau à un manteau de drap. Les cultivateurs et les gens qui doivent voyager en voiture au froid ne veulent pas porter le court manteau de toile doublé en peau de mouton. Ils ont certes droit d'avoir un manteau en peau de mouton, teint ou non. Il va sans dire que les femmes ne portent pas ces manteaux de toile de couleur doublés en peau de mouton.

**M. Graydon:** Le député n'est pas spécialiste en ce qui a trait aux vêtements qu'elles portent.

**M. Coldwell:** Je ne suis pas, comme le signale le député de Peel, spécialiste. J'ai une femme et une fille, cependant, et je m'y connais un peu en ce qui a trait aux vêtements.

**M. Fleming:** Du moins il sait ce qu'ils coûtent.

**M. Coldwell:** Oui. Si ces manteaux de peaux de mouton étaient classés, apprêtés ou non, teints ou non, en tant que manteaux de peaux de mouton, je ne crois pas qu'on s'opposerait autant à cette taxe.

**M. Murray (Cariboo):** Dans la région de la rivière de la Paix, où il fait très froid, les institutrices portent des manteaux de rat musqué et des bas de nylon par des froids de 55 sous zéro. Il est très rare qu'une institutrice porte un manteau de moins de \$400 ou de \$500.

**M. Coldwell:** Il peut en être ainsi en Colombie-Britannique. Je me rappelle toutefois l'époque où l'institutrice de plusieurs régions du pays ne touchait pas \$400 ou \$500 pour toute une année de travail.

[M. Sinclair.]

**M. Murray (Cariboo):** Le député devrait revenir à ses gens là-bas et apprendre à les connaître.

(L'article est adopté.)

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Sur l'article 6—*Taxe de consommation ou de vente de dix pour cent.*

**M. Fleming:** Cet article, bien qu'il soit court, surpasse toutes les autres dispositions du bill à l'étude en pure iniquité à l'époque que nous traversons. L'augmentation de la taxe de vente a fait l'objet de maintes discussions et je ne prétends pas qu'il soit encore possible de trouver un nouvel argument à y opposer; cependant, monsieur le président, je ne suis pas disposé à laisser passer l'occasion sans formuler de nouveau la plus vive opposition à cette augmentation de la taxe de vente.

Le ministre n'a pas exposé pourquoi une augmentation suffisante des impôts en général ne lui procurerait pas la somme qu'il estime obtenir de cette augmentation de la taxe de vente; il n'a pas non plus motivé le prélèvement d'argent par cette méthode inique.

Nous avons déjà beaucoup parlé de la méthode budgétaire du ministre en général; mais ce que nous a dit le ministre pour appuyer ses hausses fiscales en vue de défrayer les augmentations prévues au chapitre des dépenses et pour arriver à équilibrer son budget par un surplus de 30 millions de dollars, s'effondre par suite de la révélation du chiffre des recettes et des dépenses du premier mois de la présente année financière. Quand nous voyons, comme nous l'avons vu, que le ministre accuse, pour le mois d'avril, un excédent de 121 millions et demi, qui dépasse considérablement celui du mois d'avril 1950, le ministre n'a pas la moindre excuse de tenir à cette augmentation de la taxe de vente.

Le ministre ne peut nier que, de toutes ses propositions budgétaires, celle-ci favorise le plus l'inflation.

**L'hon. M. Abbott:** Je le nie certes.

**M. Fleming:** Dans ce cas, que le ministre motive son assertion. Jusqu'à présent, ce qu'il essaie de démontrer ne s'appuie que sur sa parole, rien de plus.

La hausse de la taxe de vente s'accroîtra à mesure que les articles auxquels elle s'applique passeront du fabricant ou producteur au grossiste, à l'intermédiaire, au détaillant et enfin au consommateur. Le revenu qu'elle donnera ne se comparera aucunement à ce qu'elle coûtera au consommateur; on a déjà consigné au hansard des données,—je